

L'an deux mille vingt-quatre, et le 25 mars à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18 mars 2024

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

09 AVR. 2024

Présents : : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR JANET), Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 12 voix.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET (pouvoir à Eric MERCIER-GALLAY)

Secrétaire de séance : Stéphanie LACROIX

Objet de la délibération :

Désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

Vu le code de l'énergie et plus particulièrement son article L141-5-3

Considérant que les collectivités doivent définir des zones pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie.

Considérant que ce document ne sera pas opposable et que la commune devra donner son autorisation pour chaque projet et pourra les refuser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour (Karole BONTAZ, Claude LAUSENAZ-GRIS, Jean-Claude CARTAILLER, Robin NEGRE, Frédéric FESSON, Eric MERCIER GALLAY (2 voix)), 4 contre (Thierry GERARDIN, Paul CHARLES, Patrick MORIZE, Laurent BARATEAU), 1 abstention (Stéphanie LACROIX)

- AUTORISE le développement du photovoltaïque en toiture sur toute la commune, de la géothermie (sous conditions d'étude préalable) sur toute la commune, de hydroélectricité sur la Dranse, dans le cadre du projet avec Odissy délibéré en Conseil municipal du 27 mars 2023.
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Savoie, ainsi qu'à la CCPEVA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 2 avril 2024

La Secrétaire de séance

Stéphanie LACROIX



Le Maire,

Karole BONTAZ



